

Image not found or type unknown



Remboursement de formation

Par **sandrine**, le **08/09/2010 à 18:41**

Bonjour, rnj'ai été Inscrit dans une auto école en 2004, formation code et 20 leçons de conduite réglées (900€) sans avoir jamais assisté à aucune séance ni de code ni de conduite par négligence. rnJe souhaiterais savoir si je peux espérer en obtenir le remboursement aujourd'hui. rnMerci de votre réponse.